

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 7 mars 2016 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1
 Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h 05. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
 - 6.2. Dépôt du certificat relatif au résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en lien avec le règlement numéro 2016-01 (L.E.R.M. 557)
 - 6.3. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2015 (176.1 C.M.)
 - 6.4. Nomination du vérificateur externe pour l'exercice financier 2016 (966 C.M.)
 - 6.5. Installation d'un téléphone d'urgence au bureau municipal
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Signalisation endommagée dans le 4^e Rang Ouest
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Collecte printanière des rebuts volumineux
 - 9.2. Dépôt du bilan annuel 2015 de la qualité de l'eau potable
 - 9.3. Dépôt du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Achat de jardinières pour le village
 - 10.2. Aménagement d'une vidange sanitaire pour les véhicules récréatifs
 - 10.3. Travaux de réparation du sentier pédestre
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Renouvellement de l'entente relative à l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Perte du hockey Midget espoir à Mont-Joli
 - 13.2. Adhésion au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité
 - 13.3. Location du centre communautaire pour l'après-bal des finissants de la Polyvalente de Matane
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

2016-033 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 7 mars 2016 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2016-034 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 1^{er} février dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'approuver le procès-verbal du 1^{er} février 2016 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2016-035 APPROBATION DES COMPTES DE FÉVRIER 2016

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de février 2016;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 29 février 2016 :

Liste des comptes à payer	238 457.03	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés)	888.80	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #4244 au #4268)	14 294.20	\$
Total des comptes au 29 février 2016	253 640.03	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

6.1 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

2016-036 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier doit préparer chaque année la liste des arriérés de taxes afin de la présenter au conseil municipal à sa séance ordinaire de mars en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes par la Municipalité régionale de Comté (MRC);

Considérant que les contribuables ayant des arriérés de taxes de 2 ans et plus ont reçu un avis recommandé en date du 12 janvier 2016;

Considérant que la période de prescription des taxes municipales est de 3 ans à compter de leur exigibilité selon l'article 251 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'aviser la MRC de La Matanie qu'aucun dossier ne sera transmis cette année en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2 Dépôt du certificat relatif au résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en lien avec le règlement numéro 2016-01 (L.E.R.M. 557)

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, le secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, dépose le certificat relatif au résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en lien avec le *Règlement numéro 2016-01 créant une réserve financière pour le paiement des vidanges des boues de fosses septiques des résidences isolées*.

6.3 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2015 (176.1 CM)

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2015 tel que remis par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et conformément à l'article 176,1 du *Code municipal du Québec*.

6.4 Nomination du vérificateur externe pour l'exercice financier 2016 (966 C.M.)

2016-037 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Considérant l'article 966 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu de reconduire le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5 Installation d'un téléphone d'urgence au bureau municipal

2016-038 INSTALLATION D'UN TÉLÉPHONE D'URGENCE AU BUREAU MUNICIPAL

Considérant que le système téléphonique actuel de l'édifice municipal n'est pas fonctionnel lors des pannes électriques;

Considérant la pertinence d'avoir un téléphone d'urgence fonctionnel au bureau municipal durant ces périodes puisque le bureau municipal est utilisé comme centre de coordination en matière de sécurité civile;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, à procéder à l'installation d'un téléphone d'urgence au bureau municipal par un technicien qualifié. Le coût approximatif de cette installation est de 350 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1 Signalisation endommagée dans le 4^e Rang Ouest

2016-039 PANNEAUX DE SIGNALISATION ENDOMMAGÉS PAR DU TRANSPORT DE BOIS SUR LA CHAUSSÉE DU 4^E RANG OUEST – ANNULATION DE FACTURE

Considérant la résolution #2016-018 relative à la facturation de deux (2) panneaux de signalisation endommagés lors de travaux de déboisement dans le 4^e Rang Ouest;

Considérant que les panneaux de signalisation ont été réparés à la satisfaction de la municipalité par le débiteur, Monsieur Jean-Pierre Ouellet;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'annuler la facture numéro 183 en date du 19 janvier 2016 au montant 85 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1 Collecte printanière des rebuts volumineux

2016-040 COLLECTE PRINTANIÈRE DES REBUTS VOLUMINEUX

Il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu de mandater « Bouffard Sanitaire inc. » pour effectuer la collecte printanière des objets volumineux avec un camion à chargement au tarif horaire de 93,85 \$ plus les taxes. Deux employés municipaux accompagneront le chauffeur pour le chargement lors de la collecte. La journée de la collecte est fixée à lundi le 13 juin 2016 et les citoyens seront avisés par le biais du bulletin municipal. Il est également résolu d'aviser les citoyens qu'il n'y aura qu'une seule collecte de rebuts volumineux de prévue pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2 Dépôt du bilan annuel 2015 de la qualité de l'eau potable

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2015 tel que requis par l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* et informe les utilisateurs de cette eau qu'ils peuvent se procurer une copie de ce bilan au bureau de la municipalité et sur le site Internet de la municipalité.

9.3 Dépôt du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du rapport annuel des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour l'année 2015. Ce rapport est produit en vertu de l'article 13 du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU)* et il doit être transmis au *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)* avant le 1^{er} avril de chaque année.

10.1 Achat de jardinières pour le village

2016-041 ACHAT DE JARDINIÈRES POUR LE VILLAGE

Considérant le désir du conseil municipal de maintenir les jardinières au village en période estivale;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu :

- De retenir la soumission de « Les Serres de la Baie » pour la fourniture de plants bégonia *Semperflorens* de couleur rouge pour les 30 paniers suspendus à 26 \$ (26 \$ en 2015) chacun plus les taxes. Cette soumission inclut la terre, l'engrais et la livraison;
- De prévoir un entretien minimal des jardinières par les employés municipaux;
- D'inviter les citoyens de Baie-des-Sables à participer à l'entretien des jardinières près de leur propriété.

De plus, si l'après-bal des finissants de la polyvalente de Matane a lieu au centre communautaire de Baie-des-Sables, l'installation des jardinières se fera après cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2 Aménagement d'une vidange sanitaire pour les véhicules récréatifs

Le conseil municipal étudie présentement la possibilité d'installer une vidange sanitaire pour les véhicules récréatifs au centre communautaire. Des panneaux seront également installés à certains endroits dans le village afin d'informer les utilisateurs de l'emplacement de ce service.

10.3 Travaux de réparation du sentier pédestre

Le conseil municipal étudie présentement la possibilité de rendre accessible le premier tronçon du sentier pédestre du rond-point Est du village jusqu'au « Dépanneur chez B ». Il est également question de la tendance de « parcours actif ».

11.1 Renouvellement de l'entente relative à l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane

Le conseil municipal de la Ville de Matane souhaite rencontrer le conseil municipal de Baie-des-Sables dans le dossier du renouvellement de l'entente relative à l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane. Cette rencontre aura lieu le mercredi 6 avril prochain 19 h à la salle du conseil municipal de Baie-des-Sables.

12. Suivi des dernières périodes de questions

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. Divers

13.1 Perte du hockey midget espoir à Mont-Joli

2016-042 PERTE DU MIDGET ESPOIR À MONT-JOLI

Considérant que Hockey Québec a confirmé sa réforme de la structure du hockey au Québec;

Considérant que Hockey Bas-Saint-Laurent a pris la décision d'adopter ce modèle pour déterminer l'emplacement des divisions et classes des équipes de hockey sur son territoire;

Considérant que cette nouvelle structure fera en sorte que le Midget AAA demeurera à Rivière-du-Loup et que le Midget Espoir de Mont-Joli sera déplacé vers cette ville;

Considérant qu'une partie du Bantam AA sera également déménagée vers Rivière-du-Loup pour devenir Bantam AAA majeur;

Considérant que l'équipe Bantam de Mont-Joli se transformera en une équipe Bantam AAA relève et qu'elle obtiendra également deux équipes Pee-Wee AAA, soit majeur et relève;

Considérant que ces jeunes sont âgés de 11 à 13 ans et que cela aura un impact sur l'organisation scolaire puisque plusieurs fréquentent l'école primaire et que les familles seront peu enclines à laisser leur enfant en pension à cet âge, ce qui fera en sorte de diminuer la clientèle scolaire à Mont-Joli;

Considérant que le Midget Espoir est sous l'égide du programme Sports-Études du Mistral de Mont-Joli, que l'école aura maintenant 2 équipes au lieu de 3 dont les jeunes seront de niveau secondaire 1 et 2 plutôt que de secondaire 4 et 5;

Considérant que cette décision aura un impact sur ce programme d'étude tant au niveau de la clientèle scolaire que du personnel enseignant;

Considérant que le bassin de joueurs est régional soit de Rimouski, Mont-Joli, Matane et Amqui, et que ces jeunes peuvent actuellement retourner à la maison le soir tout en fréquentant l'École du Mistral;

Considérant que la relocalisation des jeunes du Midget Espoir vers Rivière-du-Loup, occasionnera des frais supplémentaires pour ces familles faisant en sorte que certaines d'entre elles devront renoncer au développement de leurs jeunes dans ce sport, représentant ainsi une attaque directe à l'accessibilité;

Considérant que le Midget Espoir était à Mont-Joli depuis 14 ans, et permettait à la région de bénéficier d'un hockey de calibre élevé et attractif pour les amateurs;

Considérant qu'un des objectifs recherchés à l'époque, lors de la création du programme sport-études à Mont-Joli, était d'améliorer la réussite scolaire des élèves et la conciliation sport-études ainsi que d'attirer une nouvelle clientèle;

Considérant que le programme sport-études a bonifié de façon importante l'offre de services éducatifs de niveau secondaire dans La Mitis, améliorant le classement et les performances scolaires des élèves du Mistral, faisant de cette école un milieu de vie stimulant, où la recherche de l'excellence est un objectif partagé par tous;

Considérant que le déplacement du Midget Espoir aura aussi un impact économique sur la Ville de Mont-Joli et la région de la Mitis;

Considérant que Hockey Bas-Saint-Laurent s'est rangé, sans consulter, à la vision de réforme de Hockey Québec, sans en évaluer suffisamment les conséquences désastreuses sur les jeunes, leurs parents et leurs écoles;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables demande instamment à Hockey Bas-Saint-Laurent de réviser sa décision concernant la restructuration des équipes Midget et Bantam, et de conserver l'équipe Midget Espoir à Mont-Joli.

La Municipalité de Baie-des-Sables déplore ce manque de vision qui ne reconnaît pas les efforts effectués dans le passé par des visionnaires comme monsieur Marcel Samson, Jocelyn Michaud, Guy Bergeron, Benoît Arsenault et quelques autres pour instaurer le sport Études à Mont-Joli, et ce, depuis plus d'une décennie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.2 Adhésion au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité

2016-043 ADHÉSION AU CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ

Considérant que le *Centre des Opérations Dignité (COD)* appuie des projets de développement rural dans l'Est du Québec en misant sur la fierté et la prise en charge des communautés pour une meilleure utilisation des ressources locales;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'adhérer au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité au montant de 60 \$ pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.3 Location du centre communautaire pour l'après-bal des finissants de la Polyvalente de Matane

Le conseil municipal ne s'oppose pas à la location du centre communautaire au comité de la soirée d'après bal 2016 des finissants de la Polyvalente de Matane. Une personne responsable et majeure devra signer le formulaire de location conformément à la politique en vigueur selon la résolution #2015-077.

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Entretien hivernal des chemins municipaux (utilisation davantage d'abrasif);
- Déneigement de la voie ferrée à l'intersection avec la route Lepage;

- Signalisation annonçant les services offerts à Baie-des-Sables.

15. Levée de l'assemblée

2016-044 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion résolu de lever la séance à 20 h 50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire